

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 février 2019 à 20h00 Convocation du 07 février 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction : 19**

**Conseillers
Présents : 14**

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Robert STEIN ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Claire LECOGE ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ;

Absents excusés : Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ; Alexis RUSINEK ;

Absents non excusés : --

Procurations : Mélanie ADELE-PERREY à Victorien NICOLAS ; Isabelle JASKULA à Chantal Bricout ; Joël XOLIN à Séverine Courtois-Sené ; François VALENTIN à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance.

Point n° 0 : Décision prise par délégation

Rapporteur : Mme la Maire

- La réparation du broyeur multivégétaux s'élève à 1807.48 € HT
- La situation des murs du Parc du Château, particulièrement rue du Château, oblige la Commune à prendre des dispositions afin de sécuriser cette zone. C'est dans ce contexte qu'un devis pour l'achat de 45 grilles type Heras a été signé pour un montant de 2 452.64 €.
- Les fournitures administratives (hors livrets du citoyen, livrets de famille, etc) font l'objet d'un achat global annuel. Cette année, le montant de cette commande est de 806.76 € HT
- Une consultation a été lancée dans le cadre de 3 dossiers, à savoir : la location des locaux sis 11 cour du Château, la vente de « la ferme Faber », la réhabilitation de la maison du Parc. Cette consultation menée auprès de 4 sociétés, dont 2 ont répondu, a conduit à la signature de devis pour un montant global de 3 218 € TTC (respectivement 549 €, 599 € et 2 070 €).
- Dans le cadre de ses réflexions sur la revitalisation du centre-bourg, la municipalité a souhaité être accompagnée afin de l'aider dans les repérages des besoins et la coordination des actions. Le coût de cet accompagnement est de 550 € HT par jour sur un forfait de 20 jours (équivalant : réunion initiale, recueil des informations, étude, synthèse, suivi des projets, assistance aux réunions)

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 11 février 2019
Mme La Maire

 

COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 février 2019 à 20h00 Convocation du 07 février 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction :** 19

**Conseillers
Présents :** 14

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Robert STEIN ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Claire LECOGNE ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ;

Absents excusés : Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ; Alexis RUSINEK ;

Absents non excusés : --

Procurations : Mélanie ADELE-PERREY à Victorien NICOLAS ; Isabelle JASKULA à Chantal Bricout ; Joël XOLIN à Séverine Courtois-Sené ; François VALENTIN à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 1 : Vente du bâtiment dit « Ferme Faber »

Rapporteur : Madame la Maire

Ce point est ajourné.

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 11 février 2019
Mme La Maire




DELIBERATION N°2019/102

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 février 2019 à 20h00 Convocation du 07 février 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

**Élus :
19**

**Conseillers en
fonction : 19**

**Conseillers
Présents : 14**

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Robert STEIN ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Claire LECOGNE ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ;

Absents excusés : Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ; Alexis RUSINEK ;

Absents non excusés : --

Procurations : Mélanie ADELE-PERREY à Victorien NICOLAS ; Isabelle JASKULA à Chantal Bricout ; Joël XOLIN à Séverine Courtois-Sené ; François VALENTIN à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 2 : SMASA – RPOS exercice 2017

Rapporteur : V. NICOLAS

Vu le Décret 2000-318 du 7 avril 2000 paru au JORF du 9 avril 2000 ;

Vu la délibération du Conseil Syndical du SMASA en date du 14 décembre 2018 ;

Considérant la présentation du **Rapport** annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable exercice 2017 ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Approuve à l'UNANIMITÉ la présentation du RPQS de l'assainissement 2017

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :

Verny, le 11 février 2019

Mme La Maire




DELIBERATION N°2019/103

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 février 2019 à 20h00 Convocation du 07 février 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction :** 19

**Conseillers
Présents :** 14

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Robert STEIN ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Claire LECOGNE ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ;

Absents excusés : Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ; Alexis RUSINEK ;

Absents non excusés : --

Procurations : Mélanie ADELE-PERREY à Victorien NICOLAS ; Isabelle JASKULA à Chantal Bricout ; Joël XOLIN à Séverine Courtois-Sené ; François VALENTIN à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 3 : « Le P'tit marché de Verny » - achat-vente de sacs pour les camelots

Rapporteur : J-M. Sautreau

J-M. Sautreau expose le fait que, dans le cadre de la promotion et la singularisation du « P'tit marché de Verny », il est envisagé de faire produire et distribuer des cabas floqués.

Considérant le devis n°D-2018-0073 du 21 novembre 2018 ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide : A L'UNANIMITÉ

- D'AUTORISER Madame la Maire à signer le devis n° D-2018-0073 du 21 novembre 2018 permettant l'achat des cabas (imputation au c/6238) pour un montant de 867 € HT
- D'AUTORISER la vente aux camelots du « P'tit marché de Verny » (imputation au c/758) au prix unitaire d'un euro TTC (1 €)

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits**

Pour extrait conforme :

Verny, le 11 février 2019

Mme La Maire




DELIBERATION N°2019/104

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal*Séance du 11 février 2019 à 20h00 Convocation du 07 février 2019**Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE***Nombre de
conseillers****Élus :**
19**Conseillers en
fonction : 19****Conseillers
Présents : 14****Présents** : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Robert STEIN ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Claire LECOGNE ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ;**Absents excusés** : Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ; Alexis RUSINEK ;**Absents non excusés** : --**Procurations** : Mélanie ADELE-PERREY à Victorien NICOLAS ; Isabelle JASKULA à Chantal Bricout ; Joël XOLIN à Séverine Courtois-Sené ; François VALENTIN à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 4 : Délibérations « Fêtes et cérémonies »**Rapporteur : Mme la Maire**

Madame la Maire informe l'ensemble du conseil municipal que, à la demande de Monsieur Thomas, il convient de préciser et actualiser les dépenses qui doivent être imputées au c/6232 « Fêtes et cérémonies ».

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales

Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 «fêtes et cérémonies» :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos);
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations;
- les dépenses liées aux fêtes de fin d'année tels que, par exemple, le repas du

personnel et des élus, les cartes cadeaux pour les enfant
personnel

Envoyé en préfecture le 18/02/2019
Reçu en préfecture le 18/02/2019
Affiché le
ID : 057-215707084-20190218-2019_104-DE

- Autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide : A L'UNANIMITÉ

DE CONSIDERER l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 11 février 2019
Mme La Maire**



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VERNY' at the top and 'Masses' at the bottom, with a central emblem. The signature is written across the stamp.

DELIBERATION N°2019/105

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 février 2019 à 20h00 Convocation du 07 février 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction :** 19

**Conseillers
Présents :** 14

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Robert STEIN ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Claire LECOGNE ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ;

Absents excusés : Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ; Alexis RUSINEK ;

Absents non excusés : --

Procurations : Mélanie ADELE-PERREY à Victorien NICOLAS ; Isabelle JASKULA à Chantal Bricout ; Joël XOLIN à Séverine Courtois-Sené ; François VALENTIN à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 5 : Recensement – modification de la délibération n°2018/511

Rapporteur : Mme la Maire

Madame la Maire expose que le taux de retour internet est de près de 71%. Aussi, le mode de rémunération envisagé lors de la délibération n°2018/511, à savoir à la feuille, n'est-il pas le plus adéquat.

Il est donc **proposé** de rémunérer les agents recenseurs de manière forfaitaire, à savoir 1 050 € brut.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide : A l'UNANIMITÉ

- DE REMUNERER les agents recenseurs de manière forfaitaire à hauteur de 1 050 € brut

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 11 février 2019
Mme La Maire




DELIBERATION N°2019/106

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal*Séance du 11 février 2019 à 20h00 Convocation du 07 février 2019**Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE*Nombre de
conseillersÉlus :
19Conseillers en
fonction : 19Conseillers
Présents : 14

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Robert STEIN ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Claire LECOGNE ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ;

Absents excusés : Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ; Alexis RUSINEK ;

Absents non excusés : --

Procurations : Mélanie ADELE-PERREY à Victorien NICOLAS ; Isabelle JASKULA à Chantal Bricout ; Joël XOLIN à Séverine Courtois-Sené ; François VALENTIN à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 6 : Soutien à la résolution générale du 101^{ème} congrès de l'AMF**Rapporteur : Mme la Maire**

Vu que le Congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.

Vu que les **communes** de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

Vu qu'au regard du **sentiment** d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, **notamment** sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets **en cours** ou à venir **des** réorganisations des services **déconcentrés** de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre **immédiate** d'un moratoire sur la **fermeture** des services publics de l'État.

Considérant que :

- Les collectivités locales ne portent pas la **responsabilité** des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des **budgets** en équilibre et financent près de 70% **des investissements publics du pays** ;
- Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'**impôts locaux supprimés** ou de transferts de **charges**, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;

- Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans les comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur impôt est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal ;

- La suppression de la taxe d'habitation – sans révision des valeurs locatives – remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires.

Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;

- L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;

- La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;

- La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser les certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;

- La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.

- Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;

- L'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;

- Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte

- Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées

- Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;

- Les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;

- La parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;

- La création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;

- La place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- 2) L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;
- 3) La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Considérant que L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
- 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Ceci étant exposé,

Considérant que le conseil municipal de VERNY est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018

Il est proposé au Conseil municipal de VERNY de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide : A L'UNANIMITÉ

- De soutenir la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 11 février 2019
Mme La Maire




DELIBERATION N°2019/107

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal*Séance du 11 février 2019 à 20h00 Convocation du 07 février 2019**Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE*Nombre de
conseillersÉlus :
19Conseillers en
fonction : 19Conseillers
Présents : 14Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Robert STEIN ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Claire LECOGNE ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ;Absents excusés : Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ; Alexis RUSINEK ;Absents non excusés : --Procurations : Mélanie ADELE-PERREY à Victorien NICOLAS ; Isabelle JASKULA à Chantal Bricout ; Joël XOLIN à Séverine Courtois-Sené ; François VALENTIN à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 7 : Contrat de ruralité – DSIL : murs du parc du château, rues des Fontenottes et du Château**Rapporteur : Mme la Maire**

Madame la Maire expose que ces murs du XVIIIème siècle sont aujourd'hui fragiles. Une étude structurelle de ceux-ci a confirmé leur état ; pour les secteurs les plus instables, une sécurisation des sites via la mise en place de grilles type Heras a été effectuée, et ce dans l'attente de la réalisation des travaux de réfection.

D'après les devis reçus, l'opération représente un coût de 276 810 TTC, hors MOE.

Madame la Maire précise en outre que cette opération peut être incluse au contrat de ruralité porté par la CC du sud messin.

Madame la Maire propose donc de déposer un dossier de demande de subvention au titre du DSIL. Le plan de financement serait le suivant :

Montant des travaux	276 810 € TTC	100%	Base de calcul
DSIL	99 270 €	40%	(143 175 €+105 000 €)x40%
Commune de Verny	177 540 €	60%	

Envoyé en préfecture le 18/02/2019
Reçu en préfecture le 18/02/2019
Affiché le
ID : 057-215707084-20190218-2019_107-DE

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide : A l'U

- D'approuver le plan de financement tel que présenté
- D'autoriser Madame la Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du DSIL pour la sécurisation et la réfection des murs du parc du château

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 11 février 2019
Mme La Maire**

Mme La Maire


DELIBERATION N°2019/108

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal*Séance du 11 février 2019 à 20h00 Convocation du 07 février 2019**Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE***Nombre de
conseillers****Élus :**

19

**Conseillers en
fonction : 19****Conseillers****Présents : 14****Présents** : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Robert STEIN ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Claire LECOGNE ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ;**Absents excusés** : Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ; Alexis RUSINEK ;**Absents non excusés** : --**Procurations** : Mélanie ADELE-PERREY à Victorien NICOLAS ; Isabelle JASKULA à Chantal Bricout ; Joël XOLIN à Séverine Courtois-Sené ; François VALENTIN à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ;**Secrétaire de séance** : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance**Point n° 8 : Présentation des états 2018****Rapporteur : Mme la Maire**

ETAT DU PERSONNEL Au 31 12 2018			
Grades et statuts	Effectifs	Postes ouverts	Temps de travail (h)
Services administratifs			
Attaché - NT	1	1	35
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe - T	1	1	35
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe - T	1	1	30
Adjoint Administratif - T	0	1	30
Adjoint Administratif - NT	1		35
Services techniques			
Agent de maîtrise principal - T	1	1	35
Agent de maîtrise - T	0	1	35
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	0	1	35
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe - T	1	1	35
Adjoint Technique - T	2	2	35
Ecoles			
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe - T	1	1	30
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe - T	1	1	27,5
Adjoint Technique- T	1	1	21
Entretien des bâtiments			
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe - T	1	1	32
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe - T	1	1	31
TOTAL DES EFFECTIFS	13	15	

Envoyé en préfecture le 13/02/2019

Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le

ID : 057-215707084-20190218-2019_108-DE

ETAT CIVIL 2018	
Nombre de naissances	10
Nombre de mariages	11
Nombre de décès	14
Nombre de PACS	2
Nombre de baptêmes républicains	4

URBANISME	
Permis de Construire (PC)	25
Permis de Construire Modificatif (PCM)	3
Permis d'Aménager (PA)	2
Permis de démolir	--
Déclarations préalables (DP)	31
Certificats d'urbanisme (CU)	34
DIA	20
	<ul style="list-style-type: none">-S06 320 <i>Les Bagrasses</i>-S06 322 <i>Les Bagrasses</i>-S01 025 <i>R-P Mangin</i>-S04 91/25 <i>Laurilla</i>-S04 381/382 <i>Le Clos du Parc</i>-S04 299/010 <i>rue de Fériet</i>-S01 118/119 <i>village/petit patural</i>-S03 138/12 <i>La Plénière</i>-S06 271/062 <i>rue de Metz</i>-S01 21 <i>rue de la Mairie</i>-S01 030, 031, 032 <i>rue de la Mairie</i>-S04 361 <i>rue d'Avigy</i>-S06 234/17 <i>rue de Metz</i>-S02 77/6 <i>rue de Lorraine</i>-S01 194/83 <i>rue de la Mairie</i>-S04 258/18 <i>rue Claude Obelliane</i>-S01 21 <i>rue de la Mairie</i>-S04 287 <i>rue d'Avigy</i>-S03 136 <i>rue de la Plénière</i>-S01 97 <i>rue de la Fontaine</i>
Renseignements d'urbanisme	4

Envoyé en préfecture le 18/02/2019

Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le

ID : 057-215707084-20190218-2019_108-DE

ETAT DES MARCHES PUBLICS

N° de marché	Objet du marché	Type de procédure	Observations
2018-57708-MS-01	Ferme Faber – piégeage des pigeons, nettoyage et désinfection du site	consultation	AUXIDYS pour 10 433 € HT
2018-57708-MF-01	Fournitures de bureau/fournitures administratives	consultation	Hisler-Even pour 651.15 € HT
2018-57708-MS-02	Etude structurelle des murs du parc du château – rue du Château	consultation	SC France pour 5 030 € HT
2018-57708-MS-03	Aménagement de la rue du Château – MOe	MAPA	Groupement Le Doré Paysage et BET Sirius ; montant provisoire de rémunération 41 970 € HT
2018-57708-MS-04	Contrôle technique Maison du Parc	consultation	SOCOTEC pour 1 400 € HT
2018-57708-MS-05	MOe Maison du Parc	consultation	A.GUERRISI pour 18 000 € HT
2018-57708-MT-01	Renouvellement de l'éclairage public dans le lotissement d'Avigy	MAPA	EIFFAGE Energie pour 49 428.89 € HT
2018-57708-MT-01	Accessibilité de l'église	MAPA	Lot 1 : STP Lorraine pour 19 300 € HT Lot 2 : STP Lorraine pour 10 550.40 € HT




DELIBERATION N°2019/109

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 février 2019 à 20h00 Convocation du 07 février 2019

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Nombre de
conseillers

Élus :

19

Conseillers en
fonction : 19

Conseillers
Présents : 14

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Robert STEIN ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Séverine COURTOIS SENE ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ; Claire LECOGNE ; Christine PECQUEUX ; Danièle JAGER-WEBER ;

Absents excusés : Mélanie ADELE-PERREY ; Isabelle JASKULA ; Joël XOLIN ; François VALENTIN ; Alexis RUSINEK ;

Absents non excusés : --

Procurations : Mélanie ADELE-PERREY à Victorien NICOLAS ; Isabelle JASKULA à Chantal Bricout ; Joël XOLIN à Séverine Courtois-Sené ; François VALENTIN à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 9 : Convention avec l'association « Une phase 2 styles »

Rapporteur : J-M. Sautreau

Monsieur Sautreau expose que, afin de participer à la promotion du « street art », ou art de rue, la municipalité souhaite mettre à disposition de l'association « Une phase 2 styles » le mur du bunker, ancien mur de soubassement du château de Verny.

Cette mise à disposition serait contractualiser par la convention soumise.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

- D'autoriser, par 16 voix **POUR** et 2 **ABSTENTIONS** (Mme Jacquemin et M. Noirot) Madame la Maire à signer la convention avec l'association « Une phase 2 styles » dans les termes soumis.

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 11 février 2019
Mme La Maire


